

La précarité de l'emploi en Tunisie

The precarious employment in Tunisia

Date de réception : 05/09/2022 ; Date d'acceptation : 13/02/2023

Résumé

L'objectif principal de cet article est d'étudier l'insertion professionnelle et la précarité d'emploi féminin dans le marché d'emploi tunisien. Dans la première partie, nous aborderons l'évolution du statut des femmes tunisiennes notamment avec la baisse de l'analphabétisme et l'amélioration de leur niveau d'instruction. Dans la deuxième partie, nous allons examiner les caractéristiques du chômage et d'emploi selon plusieurs variables. L'intérêt sera focalisé particulièrement sur l'emploi informel et l'emploi précaire féminin.

Mots clés: Éducation, genre, chômage, emploi, l'emploi informel, vulnérabilité, Covid-19.

Gaied Sirine *

Université de Tunis,
Tunisie.

Abstract

The main aim of this paper is to review the vocational integration and the insecurity of female employment in the Tunisian labor market. In the first part, we will be dealing with the evolving status of Tunisian women, including the decline of illiteracy and the improvement of their levels of educational attainment. In the second part, we will be analyzing the characteristics of unemployment and employment depending on several variables. We will have a particular focus on the informal employment and the precarious employment of women.

Keywords: Education, gender, unemployment, employment, informal employment, vulnerability, Covid-19.

ملخص

الهدف الرئيسي من هذا المقال هو دراسة الاندماج المهني وعدم استقرار توظيف الإناث في سوق العمل التونسي. في الجزء الأول، سنناقش تطور وضع المرأة التونسية، خاصة مع تراجع الأمية وتحسن مستواها التعليمي. في الجزء الثاني سنتناول خصائص البطالة والتوظيف وفق عدة متغيرات. وسيتركز الاهتمام بشكل خاص على العمالة غير الرسمية والعمالة غير المستقرة للمرأة.

الكلمات المفتاحية: التعليم، الجنس، البطالة، التوظيف، العمالة غير الرسمية، الضعف، كوفيد-19.

* Corresponding author, e-mail: Sociologie.sirine@gmail.com.

Introduction générale

La Tunisie s'est engagée dès l'indépendance à valoriser les ressources humaines par l'amélioration du niveau général d'instruction de la population, elles sont considérées comme facteur primordial de développement économique et social.

Essentiellement, la politique de développement à promouvoir le rôle de l'être humain comme bénéficiaire principal et acteur de développement global « les politiques de développement s'articulent ainsi de plus en plus autour la valorisation du capital humain en garantissant tous les droits humains et fondamentaux et en facilitant l'accès aux services primordiaux (tels que l'éducation, la santé...) » (Adel Bousnina, 2012, p18).

La femme tunisienne était une bénéficiaire directe de ces acquisitions notamment après l'adoption du code de statut personnel (promulgué le 13 août 1956) visant son intégration dans la vie publique et dans la sphère économique et sociale, ceci se conjugue avec la baisse du taux d'analphabétisation féminin passant de 42.3% en 1994 pour atteindre 25% en 2014 et l'accroissement du taux de scolarisation féminin atteignant 96,1% en 2014, selon (l'INS : le recensement général de l'habitat de 2014).

Cependant, l'évolution du chômage et le sous-emploi durant les deux dernières décennies étaient une occupation majeure des acteurs économiques et sociaux notamment avec l'augmentation de la pauvreté et les pratiques prédatrices : (corruption, exclusion sociale et économique) se considèrent des facteurs directs du déclenchement de la révolution tunisienne « révolution de jasmin » et le changement de régime politique antécédent.

Le phénomène du chômage est devenu de plus en plus inquiétant car il est étroitement lié à la faiblesse des investissements, la situation socio-économique et politique du pays, la politique d'emploi et d'insertion professionnelle. Néanmoins ce dernier touche d'une façon inégale les individus, réellement certaines catégories sont plus affectées par le chômage et la marginalisation, précisément le genre féminin.

Les acquis féminins en matière d'éducation, qualification et son intégration au sein du processus de développement économique illustrent plusieurs obstacles et contraintes : la défaillance du système d'éducation avec les besoins du marché d'emploi, l'existence de discrimination entre l'homme et la femme face à l'emploi, l'instabilité des emplois occupés et d'énormes difficultés d'insertion professionnelle, les niveaux de chômage féminin sont deux fois supérieurs à ceux des hommes pour la même tranche d'âge ou niveau d'instruction.

La crise sanitaire de Covid19 a affecté plusieurs entreprises, celle-ci a entraîné des difficultés à honorer tous les engagements, licenciement des salariés. Cette crise a influencé sur la situation des femmes tunisiennes et a accentué les inégalités sociales et économiques notamment pour celles qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité et d'exclusion.

Nos objectifs principaux dans cette recherche concernent donc l'étude de l'insertion professionnelle des femmes au marché de l'emploi en Tunisie et les différents problèmes se rattachant à ce phénomène, essentiellement les déterminants et les facteurs intervenant dans la précarité et la marginalisation de l'emploi féminin en dépit de leur acquisition d'un niveau d'instruction et statut social élevés.

Dans la première partie de notre article, nous étudierons l'investissement en ressources humaines féminines notamment avec la régression de l'analphabétisation et l'amélioration de leur niveau d'instruction grâce à plusieurs transformations au sein de leur statut.

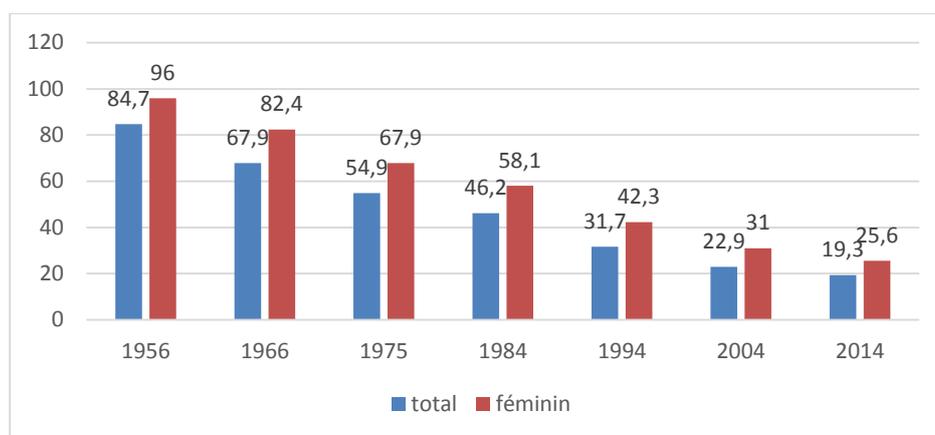
Les projets de modernisation de la société tunisienne ont affecté la famille tunisienne.

Avec la lutte contre la polygamie, la famille patriarcale disparaît au sein de la famille conjugale. Aussi l'adoption d'une politique démographique avec la mise en application du programme de planification familiale : « En 1964, un programme de planification familiale novateur a été mis en application conçue comme l'un des facteurs déterminants du développement économique et social. » (Souad Chater, 1994, p42). Ces mutations sociales et culturelles que le pays a connues ont affecté positivement l'image traditionnelle de la famille et de la femme tunisienne.

Par ailleurs, l'éducation a joué un rôle fondamental et prioritaire afin d'assurer ces transformations, par l'obligation de l'enseignement de six à seize ans : « l'enseignement est un droit fondamental garanti à tous les tunisiens sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion. » (Journal officiel de la république tunisienne, 2002, p1735).

***Le recul de l'analphabétisation et l'amélioration du niveau d'instruction :**

Graphique n°1 : Évolution du taux d'analphabétisation par genre depuis 1956 en pourcentage :

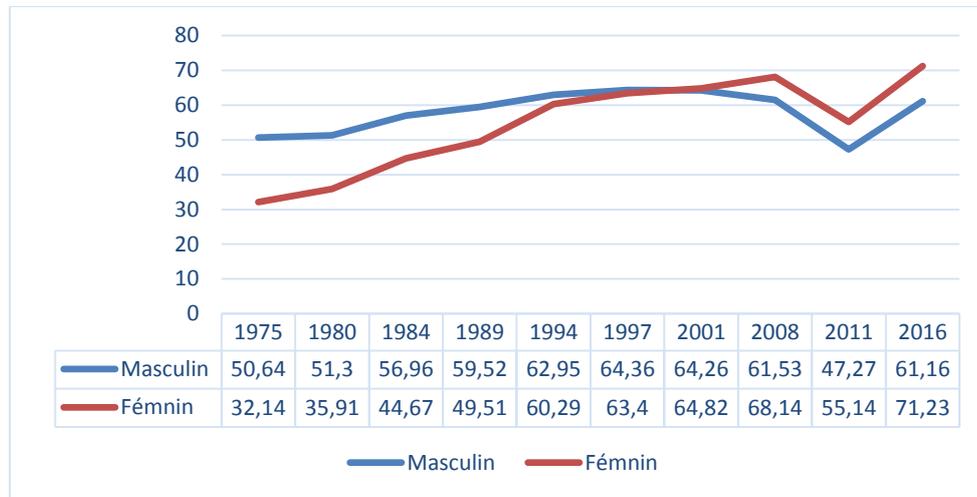


Source : INS

Après l'Indépendance, La Tunisie a fortement investi dans le système d'éducation et de formation entraînant une baisse considérable dans le taux d'analphabétisation générale qui a également diminué et passe respectivement de 84.7% en 1956, 67,9 % en 1966, 54,9% en 1975, 64,2% en 1984, 31,7% en 1994, 22,9% en 2004 pour atteindre 19.3% en 2014 selon (l'INS : le recensement général de l'habitat de 2014).

Le taux d'analphabétisation féminine a connu une véritable réduction qui passe de 96% en 1956 pour atteindre 58,1% en 1984 et 25,6% en 2014. Cette réduction a concerné majoritairement le milieu urbain et les jeunes générations, ce taux illustre des inégalités importantes : pour les femmes issues d'un milieu rural il est supérieur de deux fois et demi que celles issues d'un milieu urbain expliqué par plusieurs raisons : l'éloignement de l'école du milieu de résidence, l'insuffisance de moyen de transports, la pauvreté, ou des facteurs culturels : le refus des parents à inscrire leurs filles à l'école pour les années 1950 et 1960 : « le rôle joué par les filles dans les travaux ménagers l'éloignement des écoles, la peur des parents d'envoyer leurs filles dans les écoles mixtes et la discrimination des parents.» (Mahmoud Seklani, 1997, p28).

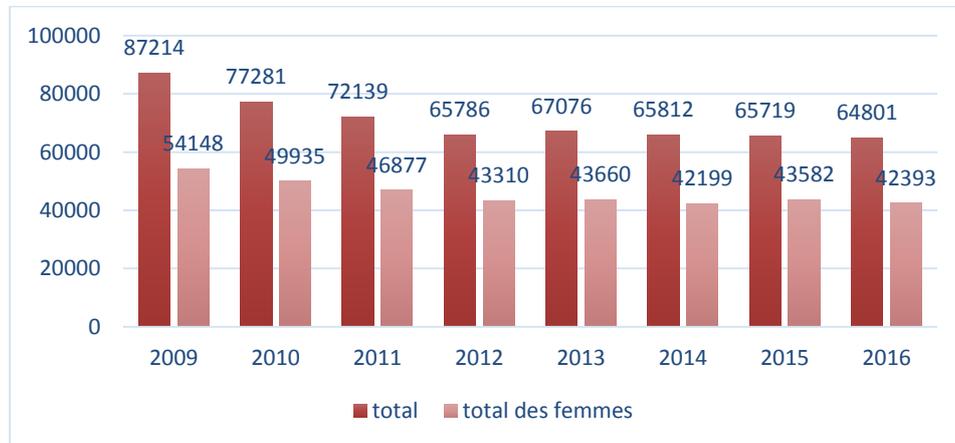
Graphique n°2 : Taux de scolarisation par genre en pourcentage (%) :



Source : Ministère de l'Éducation

D'après ce graphique on remarque que le taux de scolarisation des deux genres a également augmenté pour cette période de référence, pour la période de (1975-1994) le taux de scolarisation masculin est plus élevé que celui des femmes, par la suite le taux de scolarisation féminin a augmenté cette progression se manifeste surtout pour les années (2001-2016) respectivement 64.82% en 2001, 68.14% en 2008, 55.14% en 2011 pour atteindre son maximum 71,23% en 2016.

Graphique n°3 : L'évolution des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre :



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

L'évolution des effectifs des diplômés du supérieur selon le genre nous renseigne sur la présence des filles parmi l'ensemble des diplômés.

D'après le graphique précédent on remarque que les femmes diplômées de l'enseignement supérieur représentent une part importante de l'ensemble des diplômés, En effet, pour l'année 2009 le nombre des diplômés du supérieur est de 87214, l'effectif du genre féminin représente 54148 également 62,08% du total des diplômés.

L'évolution du niveau d'instruction globale de la population a influencé sur le niveau

d'instruction féminin par la prolongation de durée d'études, par l'adoption de la politique éducative et sociale afin d'intégrer la femme dans la société a engendré une scolarisation massive et importante des ressources féminines qui sont de plus en plus qualifiées. Donc l'exclusion des femmes s'est transformée après plusieurs efforts à une situation de favoritisme qui dépasse celle des hommes.

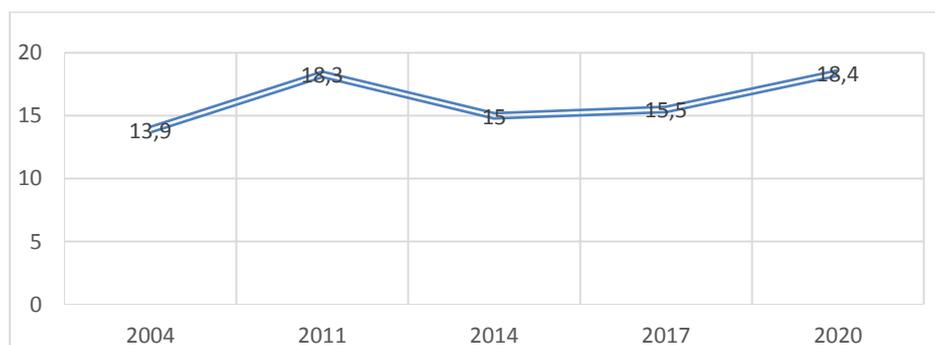
Cependant, l'évolution du chômage et le sous-emploi durant la dernière décennie ayant affecté une proportion importante de la population générale et en particulier féminine, les jeunes femmes diplômées rencontrent plus de difficultés et d'obstacles d'insertion professionnelle au marché de l'emploi. Pour cette partie du travail nous allons analyser l'évolution et les caractéristiques de ce phénomène.

1. L'évolution et les caractéristiques du chômage

➤ L'évolution du chômage en Tunisie :

Le chômage est lié aux variations des emplois, aux mouvements de l'offre et de la demande de travail et au changement démographique et social, il doit donc être étudié à travers des statistiques précises, parce qu'il diffère selon les variables : sexe, niveau d'instruction, région.

Graphique n°4 : Evolution du taux de chômage (2004-2020)



Source : INS

D'après ce graphique, on remarque que le phénomène du chômage en Tunisie a connu une progression pour la période (2004-2020), il se caractérise par sa persistance et structuralisme car il est lié au contexte socio- politique et économique du pays. En effet d'après des données de l'Institut National de la Statistique (INS) : il a été respectivement de 14% en 2004, en 2011 il accroit pour atteindre un taux très élevé 18,3% (+4%), puis il régresse en 2014 et 2017 de (-3%) il est donc 15%. Puis, il s'accroît en 2020 pour atteindre 18,4%.

Les deux années 2011 et 2020 ont connu les taux de chômage les plus remarquables, en effet, les événements de fin de l'année de 2010 ont conduit au changement d'ancien régime politique suite à nombreuses demandes des jeunes tunisiens « dignité, travail, liberté » de plus l'année de 2011 se caractérise par la fragilité de tissu économique, notamment avec la faiblesse d'investissement, la sensation d'insécurité : « Depuis 2011, l'instabilité et le climat sécuritaire et économique constituent des sources de réticence pour les investisseurs. Alors qu'ils représentaient plus de 23 % du PIB en 2011, les investissements ne comptent que pour 21,9 % du en 2015 et 21,7 % en 2016 »⁽¹⁾ (Site Web : Bsi-economics.org du 29 mars 2019).

En 2020 la crise sanitaire Covid-19 a affecté les populations les plus fragiles, concernant le marché de l'emploi il y a eu une perte des postes d'emploi et évolution positive dans l'effectif des chômeurs, selon le rapport : Indicateurs de l'emploi et du

chômage du deuxième trimestre 2020, le nombre de chômeur estimé pour le deuxième trimestre 2020 s'établit à 74,64 mille du totale de la population active, contre 634,8 mille chômeurs pour le premier trimestre 2020.

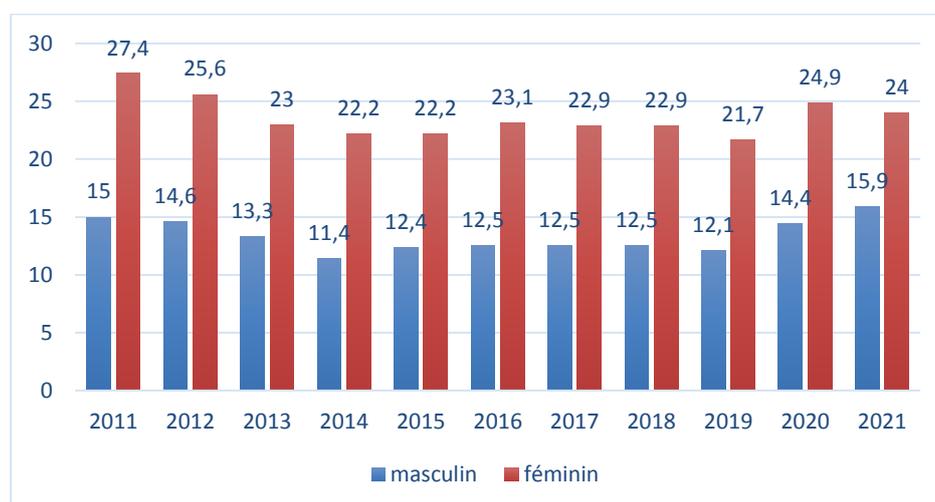
La crise sanitaire de Covid-19 a approfondi la crise du chômage avec une perte massive de poste d'emploi, 69.3 milles qui auraient perdu leur emploi et seulement 29 milles n'auraient pas repris le travail malgré le retour de l'activité de leur employeur 60% étaient pour des raisons notamment économiques, on cite principalement la réduction de l'activité économique de l'entreprise et les difficultés financières pour l'entreprise.

2. Les caractéristiques du chômage :

Le phénomène du chômage est lié aux variations des emplois, aux mouvements de l'offre du travail et au changement démographique et social, il doit donc être complété par des statistiques précises, parce qu'il diffère selon les variables : le genre, le niveau d'instruction et la région.

2.1 Le chômage selon le genre :

Graphique n°5 : L'évolution du chômage par sexe (2011-2021) en pourcentage :



Source :INS

D'après ce graphique, on constate que le taux du chômage féminin est souvent supérieur à celui des hommes pour la même période de référence (2011-2021), il a atteint son maximum pour les années (2011-2012-2020-2021-) respectivement 27.4%, 25.6%, 25% et 24%. Pour les autres années ce taux a oscillé entre 22% et 23%. Cependant, le taux du chômage masculin reste stable et ne dépasse pas 16% durant la dernière décennie qui s'est marqué en 2021.

L'évolution du taux de chômage durant cette période nous confirme que les femmes sont les plus affectées par ce phénomène avec un écart important de 10%, en effet l'amélioration du niveau d'instruction féminin et surtout leur poursuite d'études supérieures se considère parmi les facteurs explicatifs de la persistance du chômage chez eux.

2.2 Le chômage selon le niveau d'instruction :

Tableau n°1 : Structure des chômeurs selon le niveau d'instruction entre 2015 et 2019

en pourcentage :

Niveau éducatif	2015	2016	2017	2018	2019
Sans niveau	5.5	5.6	4.3	4.9	6.3
Primaire	8.8	8.6	8.3	8.1	8
Secondaire	16.3	16.5	15.6	15.8	15.8
Supérieur	26.8	28.6	29.1	28.3	26.9
Total	15.2	15.6	15.3	15.4	15.3

Source : INS

D'après ce tableau on constate que le chômage affecte avec une manière plus fréquente les individus qui possèdent un niveau d'instruction supérieur (29.1% la valeur la plus élevée est enregistrée en 2017) en effet, il dépasse le taux du chômage global « contrairement à ce que postule les différentes approches du capital humain (notamment la corrélation négative entre le chômage et le niveau d'instruction largement supérieur aux autres catégories)⁽²⁾ (Bousnina Adel, 2013, p66).

2.3 Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre :

Tableau n°2 : Evolution du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre (2015-2020) en pourcentage :

Les années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Hommes	20,7	20.1	19	17.2	15.7	17.6
Femmes	41,1	41,5	39	38.8	38.1	40.7
Ensemble	31.2	31.6	29.9	28.8	27.8	30.1

Source : INS

Le chômage des diplômés a connu une augmentation vertigineuse durant les six dernières années, on constate que ce taux plus important chez les femmes diplômées, (prenons l'exemple de l'année 2016 dont ce taux atteint 41.5% contre 20.1% pour les hommes l'écart le plus significatif avec 20% de pourcentage). Pour les années suivantes en 2017, 2018, 2019 ce taux a relativement baissé de 2% mais il se rétablit pour l'année 2020 avec 40.7% contre 17.6% pour le genre masculin « ce phénomène genre, présent dans le chômage global, est encore plus significatif et alarmant pour le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur »⁽³⁾ (Bousnina Adel, 2013, p 48).

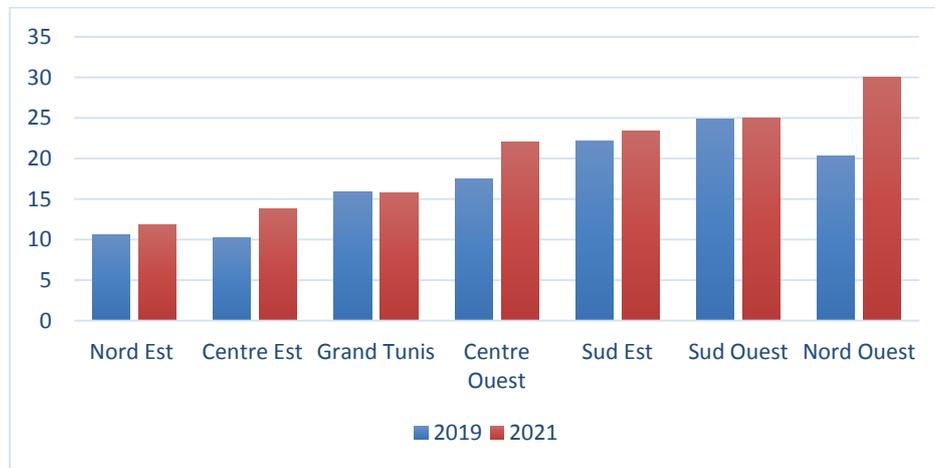
En Tunisie, le chômage concerne les ressources humaines les plus qualifiée, il s'agit : « La masse de chômeurs diplômés mal formés qui caractérise aujourd'hui la Tunisie est un échec d'un système dans sa globalité. D'où le risque de plusieurs générations perdues. »⁽⁴⁾ (Souad kamoun-Chouk, 2014, page 203). En outre l'inadéquation du système de formation avec les besoins du marché d'emploi, l'incapacité de ce système d'offrir une formation adéquate « l'obtention du diplôme, en dépit de son importance, ne constitue plus une garantie d'emploi. Bien entendu, le chômage ne touche pas tous les diplômés avec la même intensité puisqu'il varie très nettement

selon le diplôme et selon les spécialités, avec une facilité d’insertion professionnelle pour certaines spécialités contrairement à d’autres »⁽⁵⁾ (Souad kamoun-Chouk, 2014, page 76).

Selon le guide d’orientation universitaire élaboré par, l’Institut arabe des chefs d’entreprises (IACE) en 2019 basé sur le du délai d’attente en mois avant de décrocher le premier emploi par université et par spécialité a montré que les 10 dernières spécialités ayant les délais d’attente les plus longs sont : la licence fondamentale en informatique de gestion, la licence fondamentale en économie, la licence fondamentale en gestion, la licence appliquée en informatique, la licence appliquée en réseaux informatiques, la licence appliquée en électronique électrotechnique et automatique, la licence appliquée en sciences et techniques des eaux, la licence appliquée en techniques de forages, la licence fondamentale en langue, la littérature et civilisation anglaise et la licence appliquée en sciences et techniques des forêts.

2.4 Le chômage selon la région :

Graphique n°6 : L’évolution du taux de chômage selon les régions :



Source :INS

Le taux du chômage diffère sensiblement d’une région à une autre, la dichotomie géographique nous permet d’expliquer l’aggravation de ce phénomène pour certaines régions, « l’évolution de la Tunisie depuis 1956 a contribué à renforcer davantage les principaux traits de l’organisation spatiale à savoir la primauté de Tunis et la littoralisation »⁽⁶⁾, (Amor Belhedi, 1996, p 183). En comparaison l’évolution de ce taux pour les années : 2019 et 2021.

Le Nord-Ouest a connu l’augmentation la plus remarquable avec un écart de 10% qui passe de 20.3% en 2019 pour atteindre 30% en 2021, par la suite on trouve le Centre Ouest avec un écart de 4.6% (de 17.5% en 2019 jusqu’à 22.1%) et avec 3.6% pour le Centre Est (10.2% et 13.8%). Cependant, le taux du chômage est resté stable pour le Grand Tunis 16% avec une différenciation légère de 1% ou 2% pour le (Nord Est, Sud Est, Sud-ouest) « le chômage a considérablement augmenté dans les régions avec une activité à prédominance agricole... Bien que moins forte cette hausse a été également constatée dans les régions caractérisées par la présence d’une activité de services liés au tourisme »⁽⁷⁾ (Publication de l’Institut National de la Statistique, 2021, p5).

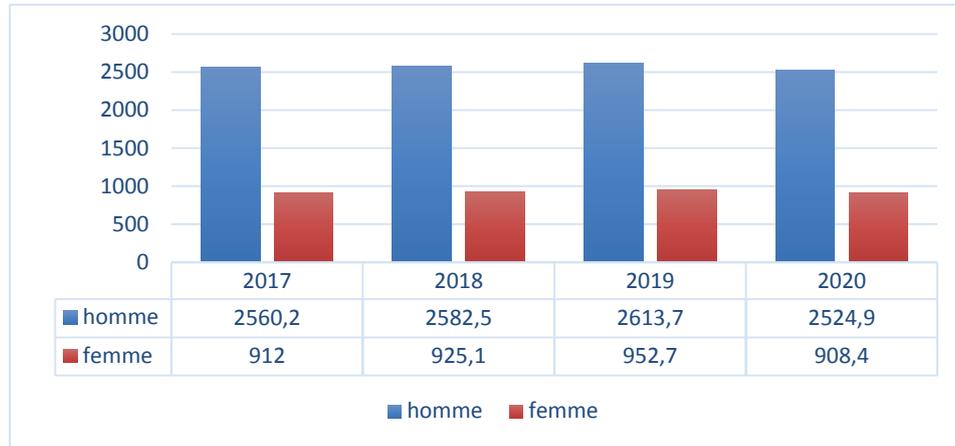
Le taux de chômage a persisté avec la crise sanitaire causée par le virus de Covid- 19 aggravant des distorsions au niveau régional, ayant comme effet d’approfondir la marginalisation sur tous les niveaux (économique, social et culturel) qui est devenue

de plus en plus structurel.

3. L'emploi féminin en Tunisie :

3.1 les caractéristiques de la population active en Tunisie :

Graphique n °7 : L'évolution de la population active occupée selon le genre :

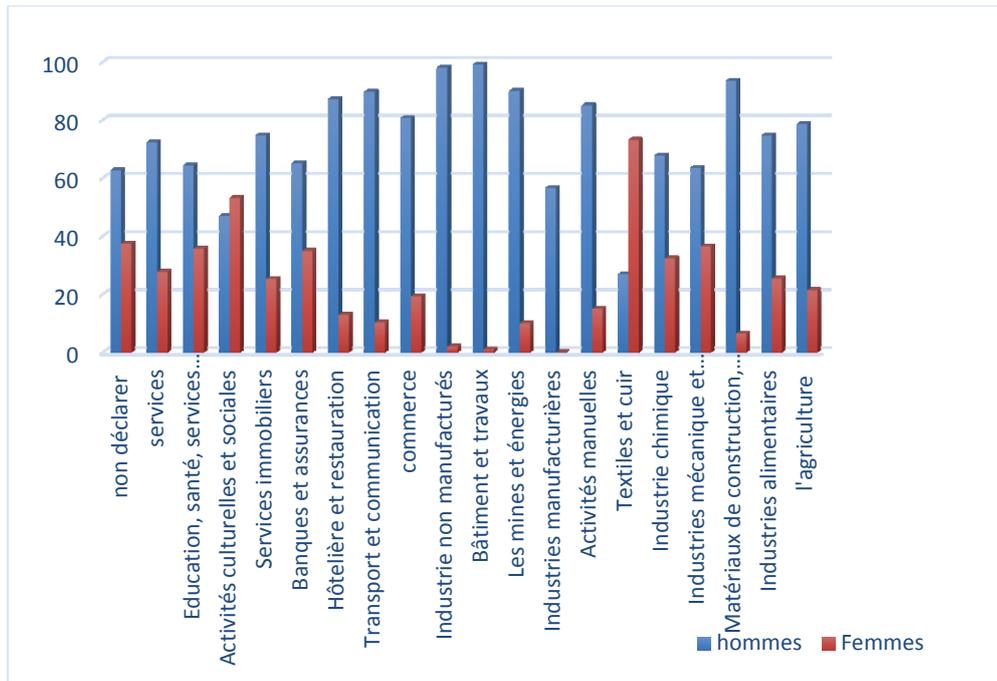


L'évolution de l'effectif de la population active occupée selon le genre nous montre que la population active occupée masculine est toujours supérieur à la population active occupée féminine, prenons l'exemple de l'année 2019 la population active occupée masculine de 2613.7 milliers contre 952.7 milliers pour le genre féminin qui a diminué pour l'année suivante 2020 pour atteindre 908.4 milliers.

Le taux d'activité féminin pour l'année 2017 est de 26.49% contre 68.27% pour le sexe genre, en 2020 il augmente pour les hommes pour atteindre 69.8% et resté stable pour les femmes, cependant en 2021 ce taux a diminué pour les hommes (de 4 points) et il a connu une progression de 2% pour les femmes respectivement de 65.8% et 28.2%.

La répartition de la population active selon le secteur d'activité montre que 52.8% se retrouvent dans le secteur des services, 17.9% autres dans le secteur des industries manufacturières, 16% dans le secteur des industries non manufacturières et 13.3% exercent le secteur de l'agriculture et pêche.

Graphique n °8 : Répartition de la population active occupée selon le genre en pourcentage :

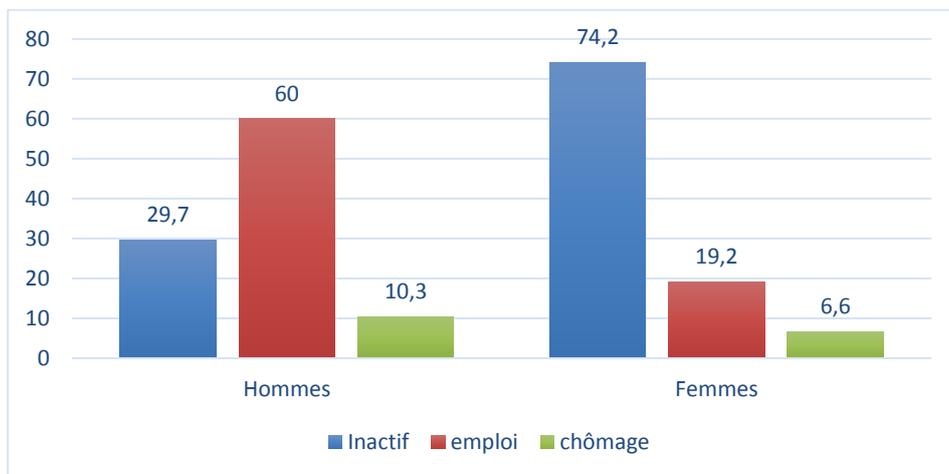


INS

La présence essentielle des femmes est au tour des trois secteurs suivants : le secteur de textile et cuir avec une proportion de 73.1%, le secteur de l'activité culturelle et sociale (53.1%) et une présence dans le secteur industries manufacturières 43.4%, cependant pour le secteur : "éducation, santé, services administratifs". Cependant le genre féminin représente 35.7% alors que les hommes représentent 64.3%, aussi pour le secteur "banque et assurances " le pourcentage des femmes estimé à 34.9% contre 65% pour les hommes, cette distinction prouve que, même dans les secteurs où les femmes peuvent pratiquer habituellement, leur présence reste restreinte.

D'après les données représentées, on peut conclure que la population active occupée se caractérise par une sur- masculinité, le chômage frappe davantage les femmes que les hommes, le sous-emploi et l'accroissement de l'emploi précaire vont contribuer à la stigmatisation et la fragilité de la situation économique de la femme tunisienne.

Graphique n°9 : Répartition de la population en âge de travailler par statut d'activité et par genre en 2020 :



ILOSTAT

La répartition de la population en âge de travailler par genre nous montre que la population active occupée masculine représente 60% de la population active contre 19.2% pour la population active féminine. Le taux d'inactivité féminine est plus que le double de celui des hommes respectivement 29.7% contre 74.2%, le Bureau International du Travail définit « les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... ».

La concentration de la population inactive féminine s'explique par le choix de poursuite des études supérieures, ou dans certains cas elles se trouvent face à deux orientations : de consacrer du temps pour le travail domestique soit de s'occuper de leur carrière : « En Tunisie, on a souvent tendance à mettre en concurrence, chez les femmes, les tâches domestiques et le travail rémunéré hors du foyer, comme si l'un empêchait l'autre. D'où cette représentation paradoxale de la femme active qui valorise la position de femme citoyenne, instruite, épanouie. »⁽⁸⁾ (Sofien Bouhdiba, 2018, p 68).

Le partage des tâches domestiques entre les couples en Tunisie est systématiquement lié à la persistance du facteur culturel discriminatoire, en effet les femmes consacrent la majorité de leur temps dans le travail domestique, selon une étude réalisée par OXFAM « Les femmes tunisiennes consacrent ainsi 8 à 12 heures par jour aux charges domestiques, soit entre 33% et 50% de leur budget-temps quotidien. En revanche, les hommes réservent en moyenne à ces tâches 45 minutes, c'est-à-dire à peine 3% de leur temps ». Cette responsabilité s'accroît pour les femmes mariées selon l'âge des enfants et le nombre d'enfants.

3.2 l'emploi informel en Tunisie :

L'emploi informel se place au cœur des préoccupations économiques du travail, il est devenu de plus en plus développé dans le monde entier, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : « 93 % de l'emploi informel dans le monde se trouvent dans les pays émergents et en voie de développement, en effet, l'emploi informel constitue davantage une source d'emploi pour les hommes (63,0 pour cent) que pour les femmes (58,1 pour cent) ». ⁽⁹⁾ (Site web :Organisation Internationale du travail, du 30 avril 2018). Parmi les deux milliards de travailleurs occupant un emploi informel dans le monde, à peine plus de 740 millions sont des femmes. Les femmes sont davantage exposées à l'emploi informel dans la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur et se trouvent plus souvent dans les situations les plus précaires.

En Tunisie, selon le rapport de l'Institut National de la Statistique publié en 2019 la population active occupée estimée de 3566.4 millions dont 1967.7 millions sont des travailleurs au secteur formel (55.2%) alors que l'emploi informel est estimé de 1598.7 millions, c'est-à-dire (44.8%) de l'ensemble des travailleurs, mais si on exclut le secteur agriculture et pêche le nombre des travailleurs estimé de 1.178 millions (38.3%).

L'emploi informel défini par « les caractéristiques de l'emploi occupé, est constitué par l'ensemble des emplois salariés ou non, qui ne bénéficient pas d'une couverture sociale » (CRES, 2013, p35) cependant, la crise économique et notamment la crise sanitaire de Covid-19 ont fragilisé la situation socio-économique des travailleurs de ce secteur, en approfondissant leur marginalisation et exclusion : « ces travailleurs s'ajoutent à une large proportion, parmi les chômeurs actuels, quoique difficile à estimer, qui est très vulnérable à la pauvreté car appartenant à des familles défavorisées, avec l'incapacité de pouvoir s'assurer un minimum de dépenses de subsistance. » ⁽¹⁰⁾(FTDES, 2020, p28) De plus : « les travailleurs salariés de l'économie informelle ont été 3 fois plus touchés par la perte de leur emploi que les travailleurs salariés de l'économie formelle ». ⁽¹¹⁾ (Site web : OIT , 2021, p5).

Selon ce rapport, le secteur informel le plus important et qui occupe la première classification est celui de l'agriculture et la pêche avec 85.6%, suivi du secteur du bâtiment qui représente 69.2% ensuite le secteur de commerce avec 64.7%, le secteur informel représente plus des 2/3 de l'emploi dans l'économie informel.

Tableau n°3 : L'évolution des travailleurs du secteur informel selon le genre en pourcentage en 2019 :

	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Masculin	48.8	50	49.5
Féminin	33.8	30.4	31.9
Total	44.9	44.8	44.8

Source : INS

La proportion des hommes travailleurs dans le secteur informel est respectivement : 1267 millions (48.8%), 1302.6 millions (50%) 1297.6 millions 49.5%. En contrepartie l'effectif des femmes dans le secteur informel est estimé à 315.9 millions, (33.8%) 285.9 millions (30.4%) et 301.1 millions (31.9%) en 2019.

La présence des femmes dans le secteur informel dépasse celui du secteur formel 33.8% contre un taux d'activité de 27%. Ces formes d'emploi précaire les touche d'une manière importante « la propagation du secteur informel où les femmes occupent une place importante notamment dans l'agriculture, dans les petites industries et dans le secteur des employées de maison, le marché de l'emploi a entraîné l'instabilité du travail, le non-respect des règles essentielles du travail décent et l'absence de politique réelle de protection sociale » (Publication de Association Tunisienne des Femmes Démocrates , juin 2020, p 6).

3.3 L'emploi précaire féminin en Tunisie :

Selon la définition de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques publié en 2016 : « Le sous-emploi concerne les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- Elles travaillent à temps partiel ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps ».⁽¹²⁾ (Site web : INSEE, du 16 novembre 2016).

En Tunisie, les femmes sont souvent confrontées au problème de sous-emploi, elles se trouvent obligées d'accepter des emplois inadéquats à leur niveau d'éducation et à leurs spécialités de formation, en effet, le taux de sous-emploi féminin est supérieur à celui des hommes il est respectivement de 27.1% contre 18.5% en 2019 selon le rapport de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives publié en Mars 2021.

Le travail précaire c'est une forme de plus en plus développée, elle se rattache aux nombreux services comme (la restauration, l'hôtellerie...etc.) Se caractérise par a une durée déterminée et la base de salaire « les salaires horaires des activités à temps partiel ainsi que les avantages sociaux qui s'y rapportent sont souvent moins importants que ceux versés à des travailleurs à temps plein. »⁽¹³⁾ (Grangers Geneviève et le page Jean -Marie, 1997, p103).

L'emploi féminin à temps partiel, se considère comme une nécessité plus qu'un

choix elles se trouvent obligées d'accepter ce genre de travail pour sa flexibilité d'horaires notamment pour le cas des femmes mariées « de nombreuses femmes mariées souhaitent occuper ce type d'emploi en raison des contraintes que leur imposent les tâches domestiques »⁽¹⁴⁾. » (Grangers Geneviève et le page Jean -Marie, 1997, p103).

En Tunisie, les femmes sont massivement concernées par les faibles rémunérations, dans certains cas, le salaire ne dépasse pas 350 dinars, contrairement aux hommes qui refusent de travailler avec un salaire faible.

L'égalité salariale réglemée par l'article 21 de la Constitution de 2014, promouvoir l'égalité entre les citoyens et citoyennes devant la loi sans aucune discrimination et que l'article 40 accorde le droit à un travail exercé dans des conditions décentes et à un salaire équitable.

Cependant, l'inégalité salariale entre les genres persiste notamment pour le secteur agricole, où les hommes sont mieux rémunérés que les femmes même en faisant les mêmes tâches, Ceci peut être expliqué par des raisons culturelles discriminatoires : « Malgré des tâches pénibles, elles sont souvent rémunérées moins que les hommes. Les arguments vont du culturel moins performantes, ce qui est d'être le cas. La vérité c'est que l'homme n'acceptera pas d'être exploité alors qu'une femme n'aura pas le choix. »⁽¹⁵⁾ (Site web : business new, 23 novembre 2021.)

3.3.1 Cas des ouvrières agriculteurs :

L'instabilité des postes occupés polarise notamment les femmes qui vivent une situation de vulnérabilité et d'exclusion économique et sociale. Les ouvrières agricoles se considèrent les premières victimes de ce type d'emploi notamment avec des conditions défavorables : absence de sécurité sociale, un travail physique épuisant, des moyens de transports insécurisés ont conduit à des accidents pénibles et successifs avec des pertes d'ouvrières « A noter que la loi N°51 de 2019 a été élaborée suite à un tragique accident de la circulation survenu dans la délégation de Sebala à Sidi Bouzid ayant fait 13 morts et 20 blessées, toutes des ouvrières dans 11e secteur agricole. Les organisations signalent que même après son entrée en vigueur, les accidents continuent à survenir. Dans ce contexte, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) a recensé au cours des cinq dernières années 40 décès et 530 femmes blessées »⁽¹⁶⁾ (Site web : Web manager center, du 11 juin 2020). Ce pénible scénario a continué, en 2022 un accident survenu dans la même région a entraîné 19 blessées dont huit sont des femmes.

Dans ce type d'emploi les femmes sont souvent touchées par l'inégalité salariale, même en effectuant les mêmes tâches que les hommes, en dépit de cette discrimination, elle se trouvent obligées d'accepter cette différenciation salariale « Elles perçoivent une maigre rémunération journalière comprise entre 14 et 30 DT (environ 6 à 10 USD) pour le même travail fourni. Il est courant que de nombreuses femmes acceptent 7DT par jour pour avoir un peu d'argent et subvenir ainsi aux besoins de leurs familles »⁽¹⁷⁾ (Arab Réform Initiative, 2020, p3).

Par ailleurs, la crise sanitaire de Covid-19 à exacerber la situation socio-économique de ces femmes par la restriction de mobilité durant la période de confinement général (Mars et Avril 2020) et entraînant l'insuffisance des moyens financiers de ces classes marginalisées.

La réponse gouvernementale a été insuffisante, a concerné les ménages défavorisés et n'a pas permis la résorption de ces inégalités sociales « le ministère des affaires sociales a pris des mesures exceptionnelles d'assistance sociale ciblant les ménages les plus défavorisés sous forme d'un paiement unique de 200 TND, aucune mesure spécifique n'a été envisagée pour les ouvrières agricoles »⁽¹⁸⁾. (Arab Réform Initiative, 2020, p7).

3.3.2. Cas des travailleuses domestiques :

▪ Fragilité économique et sociale :

Le secteur de travail domestique constitue un des secteurs les plus précaires en Tunisie, ce sujet a occupé l'intérêt de plusieurs associations et organisations non gouvernementales :

On cite principalement : (l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Forum Tunisien pour les Droits Sociaux et Economiques de Tunis (FTDES), Centre de Recherches et Documentation...) qui se préoccupent depuis longtemps de la question des femmes tunisiennes.

Le travail domestique désigne effectuer les tâches ménagères et des services pour l'employeur, selon la définition de l'organisation internationale du travail (OIT) : « Les professions et les tâches considérées comme « domestiques » varient selon les pays : cuisine, ménage, soin des enfants, des personnes âgées et handicapées, entretien du jardin, s'occuper des animaux de compagnie ou conduire la voiture familiale. Il peut s'agir d'un travail à temps partiel, à temps plein ou sur une base horaire ; et les travailleurs domestiques peuvent habiter, ou non, au domicile de l'employeur.

L'emploi informel constitue un terrain favorable à la surexploitation des travailleuses domestiques, en effet, elles se retrouvent confrontées à une surexploitation économique : le salaire bas, des heures de travail excessives et des conditions de travail abusives. L'étude de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) publiée en 2020 a montré que : « la rémunération de plus de 40% des interviewées concernées par le régime salarial mensuel, ne dépasse pas les 400 dinars. Soit moins que le SMIG tel que stipulé par la loi ». Aussi pour les employées journalières leurs salaires : « les plus courants varient entre 20 et 30 dinars et présentent 53% des employées occasionnelles »⁽¹⁹⁾.

Le volume horaire représente un indicateur important sur la condition des aides ménagères notamment pour les résidentes, elles sont plus exposées au risque d'exploitation car la journée de travail n'est pas fixe et limitée seulement selon les besoins de l'employeur(se) : « les travailleuses résidentes, employées à temps complet et basées au domicile de l'employeur-se sont astreintes de travailler jour et nuit. Il n'y a pas de limite au temps de travail. Pour celles-là, la durée de travail peut aller jusqu'à quatorze heures par jour »⁽²⁰⁾ (Zohra Bouguerra, Ismehene ben Taieb et Salwa Kennou Sebai 2020, p112).

Concernant les jours de repos, les travailleuses journalières acceptent de travailler le maximum de jours de la semaine afin de garantir un revenu satisfaisant à leurs besoins. L'article 14 de la réglementation du travail domestique insiste sur le repos hebdomadaire (de vingt-quatre heures consécutives), malheureusement les jours de repos ne sont pas toujours accordés et respectés « même si l'accord à l'embauche prévoit un jour de repos sinon le week-end entier ; les employeurs-ses peuvent changer d'avis et contraindre les femmes à travailler ».

La catégorie socio-professionnelle des travailleuses domestiques est la catégorie la plus exploitée et menacée : elles sont majoritairement issues des régions intérieures et défavorisées caractérisées par l'inégalité ou l'absence du développement, la persistance de la pauvreté, du chômage et de marginalisation selon la même source précédente : « la quasi-totalité des travailleuses domestiques tunisiennes interviewées est originaires des zones marginalisées de l'intérieur du pays, notamment des gouvernorats du nord-ouest, où les filières de recrutement se sont amplement développées. Il s'agit donc d'une migration intérieure vers les zones urbaines et en particulier vers le Grand Tunis ». ⁽²¹⁾ (Zohra Bouguerra, Ismehene ben Taieb et Salwa Kennou Sebai 2020, p7).

Par ailleurs selon l'étude réalisée par l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates qui a prouvé que la résidence de la plupart des travailleuses domestiques

journalières se concentrent dans le district de Tunis, notamment des quartiers populaires défavorisés on cite principalement : Cité Ettadhamen, Douar Hicher et Cité El Zayatine et El Ouardia. Cette répartition a stimulé la vulnérabilité de la dimension économique et sociale de ces zones d'où l'expansion de la précarité urbaine : « Ce qui accroît leur vulnérabilité et augmente les risques de chômage, de violence, et de délinquance et pousse de nombreuses femmes à exercer n'importe quelle profession pourvu qu'elle garantisse à elles ainsi qu'à leurs familles parfois un degré minimum de revenu. »⁽²²⁾ (ATFD, 2020, p53).

▪ **Violence et discrimination :**

L'emploi informel féminin se caractérise par la vulnérabilité des conditions économiques et sociales de ses travailleurs, notamment pour les travailleuses domestiques, elles sont sujettes à plusieurs formes de violences : physique, morale, et au harcèlement sexuel. L'espace de travail constitue un terrain favorable à la surexploitation et la maltraitance.

L'étude de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates a prouvé que : « l'humiliation verbale comme étant la pratique la plus répandue (86% environ), suivie des insultes et injures (50%), de l'accusation de vol (39%), des doutes sur sa conduite et ses mœurs (36%), de la moquerie de son dialecte (27%), à la moquerie sur l'apparence (22%) et enfin la moquerie sur son appartenance régionale (19%). »

La violence morale représente la forme de violence la plus répandue, puisqu'elle se base d'une part sur la relation de dominance entre l'employeur(se) et l'employée et d'autre part la stigmatisation sociale et culturelle de cette catégorie marginalisée.

En outre, dans ce cadre de travail les aides ménagères sont soumises à l'exploitation et au harcèlement sexuel d'une manière intense, selon la source précédente qui s'est effectuée sur 102 travailleuses domestiques parmi elles 24 ayant subi des violences sexuelles dans le cadre de travail : « les attouchements dans des parties intimes du corps et arriver jusqu'au stade du viol 2%, ou tentative de viol 5% ». Ainsi la violence physique est répandue dans ce secteur, il s'agit d'acte physique violent vers ces femmes victimes : « les pousser violement qui constitue l'acte le plus fréquent (31%), le coups 16% et le crachat 13% ».

En dépit de l'adoption de la loi 58 en 2017 pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, prendre en charge les victimes et poursuivre les auteurs des violences faites aux femmes, l'emploi informel continue à représenter un cadre d'insécurité de maltraitance manifesté par des pratiques inhumaines et expositives de ces catégories vulnérables sur le plan économique et social surtout avec un faible statut social et une privation de leurs droits.

▪ **L'impact de covid 19 sur les travailleuses domestiques :**

La crise sanitaire de Covid 19 a influencé la situation vulnérable des travailleuses domestique dans sa dimension économique, sociale et juridique notamment dans la période de confinement sanitaire générale (de 18 Mars jusqu'au 4 Mai 2020) dont une proportion importante a été confrontée à la perte de leurs postes d'emploi, la limitation de leur ressource financière entraînant un accès insuffisant à la nourriture et aux médicaments.

Il est à noter que ces femmes travaillent majoritairement sans contrat même d'une manière permanente donc l'absence de régime de protection sociale et l'accès aux services généraux de santé. D'après l'étude précédente (47% travaillent d'une façon permanente sans contrat de travail et seulement 1% travaillent avec contrat).

La crise sanitaire à exacerber les conditions de ces catégories vulnérables, les plus marginalisées en favorisant la stigmatisation sociale, la discrimination et l'exploitation inégale.

4. Conclusion générale

Le problème de chômage et de sous-emploi est lié étroitement à la conjoncture économique du pays et l'inefficacité du politique d'emploi dans la création suffisante des postes d'emploi.

Les ressources qualifiées féminines se trouvent souvent marginalisées sur le marché d'emploi tunisien malgré la disposition d'un statut social et niveau d'instruction élevé, en réalité l'obtention d'un diplôme universitaire ne garantit pas nécessairement un poste d'emploi.

De plus l'existence d'inadéquation dans le marché d'emploi entre l'offre (compétences, les qualifications, formation) des chercheurs d'emploi avec les besoins des recruteurs, le problème illustre la défaillance du système d'éducatif

Pour le cas des femmes mariées, elles sont confrontées à des obstacles d'insertion professionnelle, notamment la difficulté de réconcilier entre la vie familiale et la vie professionnelle (en raison d'absence de la culture de partage des tâches domestiques dans les couples) ainsi dans certains cas la flexibilité d'horaire n'est pas en adéquation avec leur situation matrimoniale.

Les femmes tunisiennes sont plus exposées au risque de chômage et à l'instabilité des postes d'emploi offerts, dans plusieurs cas elles se trouvent obligées d'accepter des conditions défavorables (bas de salaire, horaire d'emploi intensif, exploitation physique et morale ...) surtout pour les travailleuses du secteur informel dont la marginalisation économique et sociale persistante et qui s'est aggravé avec la crise sanitaire de COVID19.

Bibliographie

- [1]. Arab Réform Initiative Tunisie (ARIT) : « La Covid-19 accroît la vulnérabilité des femmes rurales », Tunis, 25/11/2020.
- [2]. Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) : « Les travailleuses domestiques dans le grand Tunis », Tunis, juin 2020.
- [3]. Becker, G., Human capital : a theoretical and empirical analysis with special reference to education, third edition, The University of Chicago Press, 1975.
- [4]. Belhedi, A., « Développement régional, rural, local », Cahier du CERES, série géographique n°17, Tunis, 1996.
- [5]. Ben Cheikh, N., « L'extension de la protection sociale à l'économie informelle à l'épreuve de la transition en Tunisie », CRES, 2013.
- [6]. Ben Romdhane, H., « Impact de la planification familiale sur l'émancipation de la femme », in : Gueddana, N et Seklani, M « Impact du programme national de planning familial sur les structures sociales », Office National de la Famille et de la Population, Tunis, 1997.
- [7]. Bouhdiba, S., Six millions des femmes : femmes et population en Tunisie, Editions L'Harmattan, Paris, 2018.
- [8]. Bouguerra, Z., avec la collaboration de Ben Taleb, I., et Kenou Sebai, S., « Remue ménages en Tunisie : la condition des travailleuses domestiques en question(s) » Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD) & Action Aid France, 2017.

- [9]. Bousnina, A., Le littoral et le désert tunisiens. Développement humain et disparités régionales en Tunisie, Editions l'Harmattan, Paris, 2012.
- [10]. Bousnina, A., Le chômage des diplômés en Tunisie, Editions L'Harmattan, Paris, 2013.
- [11]. Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES) : « Pandémie Covid 19 en Tunisie : les inégalités, les vulnérabilités à la pauvreté et au chômage », Tunis, 2020.
- [12]. Geneviève, G et le page J., « les politiques d'emploi », que sais-je ? presse universitaire de France, Paris, 1997.
- [13]. Institut National de la Statistique, Indicateurs de l'emploi et du chômage : deuxième trimestre, Tunis, 2021.
- [14]. Kchouk, S., Sciences des technologies dans les réformes des systèmes éducatifs : Quelles innovations pour demain ? Académie tunisienne des sciences des lettres et des arts Beit al Hikma, colloques, 2014.
- [15]. Souad C., « Les mutations de la condition de la femme tunisienne », Cahiers de la Méditerranée, Office National de la Population, Tunis, 1994.
- [16]. Organisation Internationale du Travail (OIT) et Economic Resarch Forum : « Enquête rapide sur la population active et impact de la Covid-19 en Tunisie », 2021.

Site Web :

[17]. <http://www.bsi-economics.org/752-bilan-eco-tunisie-postrevolution>.

https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_627201/lang--fr/index.htm